



Commission Régionale Féminine SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : mercredi 05 octobre 2022

Présent(e)s : Mmes – POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE

Tour n°2

25227416 ATHIS MONS USO / PARIS ARC EN CIEL du 01/10/2022

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et du courriel d'ATHIS MONS USO, la Commission enregistre le forfait non avisé de ATHIS MONS USO.

Elle rappelle au club d'ATHIS MONS USO que les compétitions Nationales sont prioritaires sur celles de niveau Régional.

PARIS ARC EN CIEL qualifié pour le prochain tour.

Tour n°3 – le samedi 15 octobre 2022 :

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Exempts :

- ✓ Clubs de D1 (3) et D2 (2) championnat de France.

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris IdF de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=392797&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors féminine**Tour n°1 – le samedi 15 octobre 2022 :**

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu.

Exempts :

- ✓ Clubs encore qualifiés en Coupe de France

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris Idf de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400000&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 1****24566294 PARIS FC 2 / COSMO TAVERNY 1 du 01/10/2022**

Inversions des matchs aller / Retour :

Match Aller :

24566294 COSMO TAVERNY 1 / PARIS FC 2 le 01/10/2022

Match Retour:

24566360 PARIS FC 2 / COSMO TAVERNY 1 le 22/04/2023

PARIS FC – 500568

La Commission invite le club à communiquer un terrain pour les rencontres de son équipe Seniors R1 Féminine (étant précisé que le terrain n°2 du stade Déjerine n'étant pas classé, aucune rencontre officielle ne peut y avoir lieu).

24566325 PARIS FC 2 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE le 22/10/2022

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****24575461 PARIS FC 3 / VINCENNES CO 1 du 01/10/2022**

La Commission prend note du courriel du PARIS FC indiquant un problème de transmission de la FMI.

Elle demande :

- Au club du PARIS FC d'effectuer une nouvelle tentative de transmission
- Au club de VINCENNES CO de confirmer le résultat du match (2-1 pour PARIS FC)

24575460 FC BOISSY SOUS ST YON 1 / RC ST DENIS 1 du 01/10/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'arbitre bénévole du match inscrit sur la feuille de match indiquant une erreur de saisie du résultat (1-3 au lieu 2-3 pour SAINT DENIS RC),

Demande au club de SAINT DENIS RC de confirmer le résultat de ce match pour sa prochaine réunion.

Régional 3**Poule A****Courriel de VILLENEUVE AFC – 860294**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Poule B**24576240 VILLEPARISIS USM 1 / FFA 77 1 du 08/10/2022**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations.

La Commission,

pris connaissance des courriels de VILLEPARISIS USM demandant le report (motif : participation à une course Octobre Rose),

Pris connaissance du courriel de FFA 77 indiquant pouvoir accueillir le match dans le cadre d'une inversion, Considérant que le motif de la demande de report n'est pas un motif recevable,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande de report du club de VILLEPARISIS USM et fixe le match le samedi 08/10/2022 à 17h30 au stade des Peupliers (Pelouse) à MAGNY LE HONGRE.

Par conséquent le match retour devient :

24576306 VILLEPARISIS USM 1 / FFA 77 1 le 11/02/2022.

Poule D**25133408 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ATHIS MONS USO 1 du 24/09/2022**

Courriel d'ANTONY FOOT EVOLUTION, pris note.

La Commission demande au club de ATHIS MONS USO de bien vouloir confirmer le résultat du match (2-6 pour ATHIS MONS USO).

Elle reste en attente de la feuille de match papier.

Poule E**Courriel de SOLITAIRES PARIS EST – 550005**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F Feuille de Match manquante

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2ème et dernier rappel :

Régional 3 – Poule D - 25133408 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ATHIS MONS USO 1 du 24/09/2022

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3**Poule A****25133805 BEZONS USO 1 / ASNIERES FC 1 du 08/10/2022**

Demande d'ASNIERES FC pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BEZONS USO qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/10/2022 – 12h00.

Poule B**Courriel de SAINT OUEN L'AUMONE AS – 518488**

La Commission prend note de la demande du club pour intégrer le championnat et donne son accord.
Cette équipe intègre la poule B à la place de NOISY LE SEC OL ; qui est forfait général.

La Commission demande aux clubs aux 2 clubs ci-dessous s'ils sont en capacité de jouer la rencontre du 08/10/2022 compte tenu de la programmation tardive du match (information à transmettre au plus tard le vendredi 07/10/2022 – 12h00.

Match concerné :

24578160 FC 93 BOBIGNY 1 / ST OUEN L'AUMONE AS du 08/10/2022

Planification des rencontres à rattraper :

24578140 BONDY AS 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 reporté au Samedi 05/11/2022

24578147 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / SEVRAN FC 1 reporté au samedi 29/10/2022

24578150 VAL D'EUROPE FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 01/10/2022

Lecture de la Feuille de Match, la Commission enregistre le forfait non avisé de BLANC MESNIL SF (1^{er} forfait).

24578163 BLANC MESNIL SF 1 / ST DENIS RC 1 du 08/10/2022

Demande de RC ST DENIS pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SF qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/10/2022 – 12h00.

24578159 LOGNES US 1 / RED STAR FC 1 du 08/10/2022

La Commission prend note de l'accord des 2 clubs et inverse les matchs Aller / Retour comme suit :

Match Aller : 24578159 RED STAR FC / LOGNES US 1 le 08/10/2022

Match Retour: 24578225 LOGNES US 1 / RED STAR FC 1 le 11/02/2022

Poule C**Courriel de VILLENEUVE AFC – 860294**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Poule D**Courriel de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS – 527743**

La Commission prend note du nouvel horaire pour toutes les rencontres à domicile : 16h00.

25133925 RC JOINVILLE 1 / ACBB 1 du 01/10/2022

Courriels des 2 clubs indiquant une erreur dans la saisie du résultat sur la FMI.

La Commission enregistre le résultat suivant :

RC JOINVILLE = 2 buts.

ACBB = 5 buts.